

TAMAIN CONSULTING
Société par actions simplifiée au capital de 2.000 euros
Siège social : 139 route de Lyon 69170 Valsonne
794 355 016 RCS VILLEFRANCHE-TARARE

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

DEUXIEME DECISION

Les associés, sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025, qui s'élève à la somme de 48 074 euros 16 centimes, de la manière suivante :

- A titre de dividendes 48 074 euros

Complément de distribution à titre de dividendes aux actionnaires prélevé sur le poste « Autres réserves » 301 926 euros

- A titre de dividendes aux actionnaires de 350 000 euros
- Le poste "Autres réserves" passera ainsi de la somme de 341 809 euros à la somme de 39 883 euros.
- compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seront de 42 083 euros.

Le paiement des dividendes, soit 17,5 euros par action sera effectué à compter du 15 septembre 2026.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

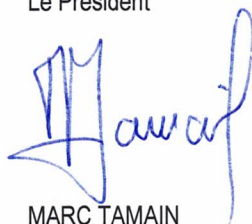
- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 31,4% (30% jusqu'au 31 décembre 2025), soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 18,6% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Conformément à la loi, les associés constatent qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois précédents exercices de la Société.

La résolution est adoptée ;

Pour extrait certifié conforme

Le Président



MARC TAMAIN

TAMAIN CONSULTING
Société par actions simplifiée au capital de 2.000 euros
Siège social : 139 route de Lyon 69170 Valsonne
794 355 016 RCS VILLEFRANCHE-TARARE

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt six
Le trente juin,

Les associés de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social de la Société le 30 juin 2026 à 14H00.

Chaque associé a été convoqué dans les conditions prévues par les statuts.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par Marc Tamain et Monsieur Cédric Allouard absent excusé en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Marc Tamain, en sa qualité de Président.

L'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- le rapport établi par le Président,
- le texte des projets de décisions,
- un exemplaire des statuts,

En vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Président,
- Examen et approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Quitus au Président ;
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

A pris, ce jour, les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Les associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président approuve les comptes annuels arrêtés le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Les associés constatent qu'il n'existe aucune dépense ni charge non déductibles des bénéfices assujetties à l'impôt sur les sociétés en vertu de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Les associés donnent quitus au Président pour sa gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

DEUXIEME DECISION

Les associés, sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025, qui s'élève à la somme de 48 074 euros 16 centimes, de la manière suivante :

- A titre de dividendes 48 074 euros

Complément de distribution à titre de dividendes aux actionnaires prélevé sur le poste « Autres réserves » 301 926 euros

- A titre de dividendes aux actionnaires de 350 000 euros
- Le poste "Autres réserves" passera ainsi de la somme de 341 809 euros à la somme de 39 883 euros.
- compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seront de 42 083 euros.

Le paiement des dividendes, soit 17,5 euros par action sera effectué à compter du 15 septembre 2026.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 31,4% (30% jusqu'au 31 décembre 2025), soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 18,6% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Conformément à la loi, les associés constatent qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois premiers exercices de la Société.

Les associés adoptent cette résolution.

TROISIEME DECISION

Les associés prennent acte qu'aucune convention visée par les dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice.

QUATRIEME DECISION

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par Marc Tamain.



Marc TAMAIN

TAMAIN CONSULTING
Société par actions simplifiée au capital de 2.000 euros
Siège social : 139 route de Lyon 69170 Valsonne
794 355 016 RCS VILLEFRANCHE-TARARE

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30 JUIN 2026

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale en application des statuts et du code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation comptables sont conformes à la réglementation en vigueur.

Vous trouverez, dans l'annexe des comptes annuels, toutes explications complémentaires.

Le présent rapport a été établi par mes soins conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires pour vous rendre compte de l'activité de la société et des résultats de ma gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2024, soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice et vous demander de donner quitus de sa gestion au président.

Tous les documents prescrits par la loi vous ont été communiqués ou ont été mis à votre disposition dans les conditions et les délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Les éléments comptables au 31 décembre 2025 de la société sont les suivants

:	31/12/2024 (en euros)	31/12/2025 (en euros)
• Le chiffre d'affaires s'élève à	326 632	248 981
Le total des produits d'exploitation s'élève à	326 632	248 981
Le total des charges d'exploitation s'élève à	249 526	202 253
• D'où un résultat d'exploitation bénéficiaire de	77 106	46 727
Le total des produits financiers s'élève à	10 110	11 705
Le total des charges financières s'élève à	0	0
• D'où un résultat financier de	10 110	11 705
• Le résultat courant avant impôts est donc de	87 215	58 432
Le total des produits exceptionnels s'élève à	0	0
Le total des charges exceptionnelles s'élève à	0	0
• D'où un résultat exceptionnel nul de	0	0
• Impôt	17 554	10 358
• Résultat net bénéficiaire de	69 661	48 074

Compte tenu de ce résultat, le total des capitaux propres s'élève à 392 083 euros pour un capital social de 2 000 euros.

SITUATION DE LA SOCIETE

ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE / MARCHE DES AFFAIRES SOCIALES

Pour ce douzième exercice de douze mois, l'activité de la société a été excellente comme en 2024, en raison d'une mission exceptionnelle et de missions de conseils et de commissariat aux comptes. 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025 sont sept exercices exceptionnels et hors norme. L'objectif est toujours de continuer à développer l'activité tout en limitant les charges fixes au strict minimum. Les sous-traitances cette année ont été forte en raison de cette mission exceptionnelle précédemment évoquée.

L'année 2026 devrait être en termes de résultat proche de 2025.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La société n'a entrepris aucune opération particulière dans ce domaine au cours de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS POSTERIEUREMENT A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE (ARTICLE L.232-1 II DU CODE DE COMMERCE)

Je vous indique qu'aucun évènement important susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de la situation de l'entreprise n'est intervenu ou n'a été connu postérieurement à la date de clôture de l'exercice.

INFORMATIONS COMPTABLES SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS (article L441-4 du Code de Commerce)

En application de l'article D 441-4 du code de commerce, nous vous présentons des informations sur les délais de paiement des factures émises et reçues à la clôture de l'exercice dans le tableau ci-dessous.

	Article D. 441 I, 1° du Code de commerce: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	0				
Montant total des factures concernées HT	0				
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice HT	0				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	1				
Montant total des factures exclues HT	7492				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L441-6 ou L441-3 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	30 jours				
	Article D. 441 I, 2° du Code de commerce:				

	Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées					
Montant total des factures concernées HT	7492	0	0	0	0
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice HT	3	0	0	0	0
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	0				
Montant total des factures exclues HT	0				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L441-6 ou L441-3 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	30 jours				

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Je poursuis mes efforts afin de maintenir l'activité et stabiliser les résultats.

AFFECTATION DU RESULTAT

L'exercice écoulé se solde par un bénéfice de 48 074,16 euros que nous proposons d'affecter de la manière suivante :

- A titre de dividendes 48 074 euros
 - Complément de distribution à titre de dividendes aux actionnaires prélevé sur le poste « Autres réserves » 301 926 euros
 - A titre de dividendes aux actionnaires de 350 000 euros
 - Le poste "Autres réserves" passera ainsi de la somme de 341 809 euros à la somme de 39 883 euros.
- compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seront de 42 083 euros.

Le paiement des dividendes, soit 17,5 euros par action sera effectué à compter du 15 septembre 2026.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous précisons que s'agissant des associés personnes physiques ayant leur résidence fiscale en France, et dans le cas où ces associés opteraient pour l'application du barème de l'impôt sur le revenu (au lieu et place du Prélèvement Forfaitaire Unique), conformément au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts, et sous réserve de l'évolution de la législation applicable, les dividendes distribués ouvriront droit à l'abattement de 40% pratiqué sur le montant brut des dividendes reçus.

En outre, en application du 1° de l'article 117 quater, I du Code Général des Impôts, ces dividendes seront soumis au Prélèvement Forfaitaire Unique, au taux de 12,8 %, pratiqué par la Société en sa qualité d'établissement payeur ; le cas échéant, ce prélèvement s'imputera sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré.

Il est rappelé que, sous réserve du respect des conditions fixées au 1° de l'article 117 quater, I, les associés peuvent demander à être dispensés de ce prélèvement, par demande formulée à la Société dans les conditions de l'article 242 quater du Code

Général des Impôts.

Par ailleurs, les dividendes versés aux associés personnes physiques ayant leur résidence fiscale en France sont assujettis aux prélèvements sociaux au taux global de 18,6 % (sous réserve de l'évolution de la législation fiscale). En application de l'article L.136-7 du Code de la Sécurité Sociale, ces prélèvements sociaux seront prélevés à la source par la Société en sa qualité d'établissement payeur.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT (ARTICLE 39-5 DU CODE GENERAL DES IMPOTS)

Conformément aux dispositions de l'article 223 quinquies du Code Général Impôts, je vous demande de constater qu'il n'a pas été réalisé de dépenses visées à l'article 39-5 dudit Code.

DIVIDENDES DISTRIBUES AU TITRE DES TROIS EXERCICES PRECEDENTS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est également rappelé qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

QUITUS AU PRESIDENT

Je vous propose en conséquence de donner quitus entier et sans réserve au Président de l'accomplissement de ses fonctions au cours dudit exercice.

PRISE DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES OU PRISE DE CONTROLE DIRECTE OU INDIRECTE EN FRANCE (ARTICLE L.233-6 ALINEA 1 DU CODE DE COMMERCE)

Je vous rappelle que je suis tenu de vous informer de la prise de participations significatives ou de la prise de contrôle par notre société de toute société ayant son siège social en France, soit :

Contrôle de droit : majorité des droits de vote dans les assemblées générales.

Contrôle conjoint : disposition de la majorité des droits de vote en vertu d'un accord conclu avec d'autres associés ou actionnaires.

Contrôle de fait : possibilité de faire prévaloir son point de vue lors des assemblées générales (présupposé lorsque disposition directe ou indirecte d'une fraction des droits de vote supérieure à 40 % alors qu'aucun autre associé ou actionnaire ne détient directement ou indirectement une fraction supérieure).

Contrôle des organes de direction : pouvoir d'un associé de nommer ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de cette société.

En outre, deux ou plusieurs personnes agissant de concert sont considérées comme en contrôlant conjointement une autre lorsqu'elles déterminent en fait les décisions prises en assemblée générale.

En conséquence et au regard des définitions ci-dessus citées, je vous indique que la société ne s'est assurée le contrôle d'aucune société en France.

FILIALES ET SOCIETES CONTROLEES EN FRANCE ET A L'ETRANGER (ARTICLE L.233-6 ALINEA 2 DU CODE DE COMMERCE)

La société ne contrôle actuellement en droit, en fait ou conjointement aucune société ayant son siège social en France ou à l'étranger.

PARTICIPATIONS CROISEES

Je vous informe que nous n'avons aucune participation dans aucune société associée de notre société, et qu'en conséquence, l'examen de la régularisation des participations croisées est sans objet.

OPERATIONS D'ATTRIBUTIONS D'ACTIONS OU D'OPTIONS D'ACHATS OU DE SOUSCRIPTIONS D'ACTIONS RESERVEES AU PERSONNEL SALARIE DE LA SOCIETE (ARTICLE L.225-177 DU CODE DE COMMERCE)

Je vous informe qu'aucune opération relative à l'acquisition ou à la souscription d'actions réservées au personnel salarié de

la société n'a été ouverte au cours de l'exercice.

Aucune opération de ce type n'est par ailleurs en cours.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE ET A L'ARTICLE 17 DES STATUTS

Je vous informe qu'il n'a été conclu, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce.

Je vous demande de bien vouloir approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés et d'émettre un vote favorable aux décisions dont lecture va vous être faite.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Tamain', is written over a faint, stylized graphic element.

MARC TAMAIN

TAMAIN CONSULTING

**139 ROUTE DE LYON
69170 VALSONNE**

COMPTES ANNUELS

ARRÊTÉ AU 31/12/2025

Bilan Actif

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (I)					
Frais d'établissement (II)					
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	2 524	2 524			
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations financières					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Participation					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés à de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE (III)	2 524	2 524			
Stocks et en-cours					
Matières premières, approvisionnements					
En cours de production					
Produits finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					
Créances clients et comptes rattachés	8 991		8 991	63 164	- 54 173
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices	7 197		7 197		7 197
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	24 355		24 355	31 417	- 7 062
. Autres					
Charges constatées d'avance					
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
. Actions propres					
. Autres titres	360 000		360 000	360 000	
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités	8 351		8 351	14 117	- 5 766

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (IV)	408 893		408 893	468 698	- 59 805
Frais d'émission des emprunts (V)					
Primes de remboursement des emprunts (VI)					
Ecart de conversion et diff. d'évaluation actif (VII)					
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I +II +III +IV +V +VI +VII)	411 417	2 524	408 893	468 698	- 59 805

Bilan Passif

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital (dont versé : 2 000)	2 000	2 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Ecart d'équivalence			
Réserves			
Réserve légale	200	200	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	341 809	272 148	69 661
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	48 074	69 661	- 21 587
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	392 083	344 009	48 074
Autres fonds propres			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL DES PROVISIONS (II)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Instruments financiers à terme			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 800	99 949	- 83 149
Dettes fiscales et sociales		23 287	- 23 287
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	10	1 453	- 1 443
Produits constatés d'avance			
TOTAL DES DETTES (III)	16 810	124 689	- 107 879
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (IV)			
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	408 893	468 698	- 59 805

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue	248 981	326 632	- 77 651	-23,77
Montant net du chiffre d'affaires	248 981	326 632	- 77 651	-23,77
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Autres produits				
Total des produits d'exploitation (I)	248 981	326 632	- 77 651	-23,77
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes (1)	200 467	247 017	- 46 550	-18,84
Impôts, taxes et versements assimilés	659	647	12	1,85
Salaires				
Cotisations sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		701	- 701	-100
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles				
Autres charges	1 127	1 161	- 34	-2,93
Total des charges d'exploitation (II)	202 253	249 526	- 47 273	-18,95
(1) Y compris :				
Redevances de crédit-bail mobilier				
Redevances de crédit-bail immobilier				
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	46 727	77 106	- 30 379	-39,40
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (2)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)	11 705	10 110	1 595	15,78
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (V)	11 705	10 110	1 595	15,78

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue	%
	Total	Total		
Charges financières :				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (3)				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (VI)				
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	11 705	10 110	1 595	15,78
3.RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	58 432	87 215	- 28 783	-33,00
Produits exceptionnels				
Total des produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles				
Total des charges exceptionnelles (VIII)				
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	10 358	17 554	- 7 196	-40,99
Total des Produits (I+III+V+VII)	260 686	336 741	- 76 055	-22,59
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	212 611	267 080	- 54 469	-20,39
BENEFICE OU PERTE	48 074	69 661	- 21 587	-30,99
(2) Dont produits concernant les entités liées				
(3) Dont intérêts concernant les entités liées				

Annexe

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total est de 408 893,38 € et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 48 074,16 €, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

SOMMAIRE**REGLES ET METHODES COMPTABLES**

- Règles et méthodes comptables
- Nouvelle réglementation comptable

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Produits à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Engagements financiers
- Effectif moyen

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de réglementation comptable

Les comptes annuels de la société sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France, et notamment aux principes définis par le Plan Comptable Général (PCG) mis à jour du règlement ANC n° 2022-06.

Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, la société présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans le règlement.

Les dispositions du règlement emportent pour seule conséquence sur les comptes antérieurs les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat. Incidence sur la comparabilité des comptes

Incidence sur la présentation de l'information au 31 décembre 2024

Les modifications de présentation opérées sur la colonne 2024 pour se conformer au nouveau modèle sont les suivantes :

- Les charges constatées d'avance ont été repositionnées dans la rubrique "Créances".
- Regroupement des charges et produits exceptionnels

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains	2 524		
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	2 524		
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL			
TOTAL GENERAL	2 524		

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réév. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains			2 524	
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			2 524	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL				
TOTAL GENERAL			2 524	

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	2 524	0		2 524
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	2 524	0		2 524
TOTAL GENERAL	2 524	0		2 524

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	0				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	0				
TOTAL GENERAL	0				

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an	
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients	8 991	8 991		
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale, autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices	7 197	7 197		
- T.V.A	24 355	24 355		
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés				
- Divers				
Groupe et associés				
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance				
TOTAL GENERAL	40 543	40 543		
Montant des prêts accordés dans l'exercice				
Remboursements des prêts dans l'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				
ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	16 800	16 800		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	10	10		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	16 810	16 810		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Produits et avoirs à recevoir

Néant

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
FOURNISSEURS	
Fournisseurs factures non parvenues	16 800
TOTAL	16 800

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	20 000	0,10
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	20 000	0,10

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Prestations de services France	248 981
TOTAL	248 981

Engagement financier

Néant

Effectif moyen

Néant